

L'Académie impériale & royale des sciences & belles-lettres de Bruxelles a tenu le 14 d'Octobre, veille de la fête de Ste. Thérèse, son assemblée ordinaire pour la distribution des prix annuels. Mr. Heylen, professeur en philosophie de l'université de Louvain, ayant été reconnu auteur d'un mémoire latin, dont la devise étoit : *Firmatur Senium Juris, priscamque resumunt canitiam Leges, emendanturque vetustæ, acceduntque novæ* ; l'académie lui adjugea le prix de la première question d'histoire proposée en 1775 ; savoir : " de quel droit écrit s'est-on servi dans „ les provinces belgiques, depuis le septième „ jusques vers le commencement du treizième „ siècle, & quelles étoient en ces tems-là les formes de la justice „ ? L'académie accorda un *accessit* à Mr. François-Dominique d'Hoop, avocat au conseil provincial de Flandre, auteur d'un mémoire flamand sur la même question, portant pour devise : *Hinc tibi Barbaries, illinc Romania plaudit.*

Le prix de la seconde question historique, également proposée en 1775 ; " Dans quel tems, „ depuis le commencement de la domination „ des francs jusqu'à la naissance de Charles- „ Quint, peut-on dire, que l'état de la Belgi- „ que a été le plus florissant, les mœurs publi- „ ques les plus saines, & le peuple le plus „ heureux „ ? a été décerné à un mémoire flamand, ayant pour devise : *Auctorem neminem unum sequar, sed ut quemque verissimum in quaque parte arbitrabor.* L'auteur de ce mémoire est Mr. Léonard Pluvier, demeurant à Westrem, au pays d'Alost.

L'académie accorda à Mr Foullé, auteur d'un mémoire françois avec cette devise : *Les hommes se sont trop écartés de la nature* ; le prix de la question de physique, qu'elle avoit jugé devoir proposer de nouveau en 1775, ainsi qu'on l'a annoncé dans le tems, & dont l'objet étoit :